



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

Envoyé en préfecture le 15/12/2021
Reçu en préfecture le 15/12/2021
Affiché le 16/12/2021 520
ID : 083-288300411-20211208-A_2021_579-AR

ARRETE N° 2021-579

PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE EN VUE DE L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE APRES EXAMEN PROFESSIONNEL

Nous, Christian SIMON, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR, Maire de La Crau,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 39-1°,

VU la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 88-547 en date du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et notamment les articles 5-1°, 6-1° et 6-2°,

VU le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n° 2008-513 du 29 mai 2008 modifiant les statuts particuliers de certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté n° 2021-293 du 9 juin 2021 du Président du Centre de Gestion du Var, portant instauration des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne,

CONSIDERANT qu'il peut être procédé à un recrutement par voie de promotion interne après examen professionnel pour deux recrutements par voie de promotion interne au choix,

CONSIDERANT qu'en application de l'article 39-1° susvisé de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, il appartient au Président du Centre de Gestion d'établir pour les collectivités affiliées au CDG, les listes d'aptitude d'accès, par la voie de la promotion interne, aux différents cadres d'emplois,

CONSIDERANT les propositions émises par les autorités territoriales des collectivités et établissements affiliés,

9

Envoyé en préfecture le 15/12/2021

Reçu en préfecture le 15/12/2021

Affiché le 16/12/2021 5:00

ID : 083-288300411-20211208-A_2021_579-AR

ARRETONS

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, par la voie de la promotion interne, après examen professionnel, est arrêtée ainsi qu'il suit :

- **ALOUANI Nadège**
- **BORGOGNO Laure**
- **CANU Anthony**
- **DEGUIN Eric**
- **GRAZIANI Frédéric**
- **GUALMINI Florian**
- **INAUDI Frédéric**
- **LESVESQUE Sébastien**
- **PERILLO Marc**
- **VIARDIN Michaël**
- **VIEIL Luc**

ARTICLE 2 : La présente liste a une valeur nationale.

ARTICLE 3 : Le Directeur du Centre de Gestion du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié auprès de l'ensemble des collectivités territoriales du département du VAR, affiché au Centre de Gestion et transmis à Monsieur le Préfet du VAR.

Fait à LA CRAU, le 8 décembre 2021

Christian SIMON



Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du VAR
Maire de LA CRAU

Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Voies de recours : Cet arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa Publication
- soit d'une demande de recours gracieux auprès du CDG 83 - CS 70576 – 83041 Toulon Cédex 9
- soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon : 5, Rue Racine B.P. 40510
83041 Toulon Cédex 9